

DROITS DU TRAVAIL AU MAROC

Nadir El Moumni et Abderrahim Handouf,

Résumé

1- Eléments de la problématique

Sur la base des termes de référence, la formule préliminaire de la problématique de l'habilitation juridique des pauvres dans le domaine des relations du travail, portera sur les conditions d'application effective du code du travail¹, et son impact sur le statut des groupes des travailleurs les plus vulnérables.

La dite problématique est également déclinable en questions, ainsi, l'étude proposera également des éléments de réponse et d'évaluation concernant la qualité de protection juridique des groupes vulnérables (exercice, rupture unilatérale, suspension et cessation du contrat de travail, contentieux, couverture sociale, droit syndical, accidents et maladies professionnelles, sécurité sociale), les opportunités d'accès à la justice (aspects procéduraux, preuves, exécution des jugements, assistance judiciaire), l'impact des instances de régulation² mises en place au niveau central (conseil de médecine de travail et de prévention des risques professionnels, la commission spécialisée relative aux entreprises d'emploi temporaire), les instances d'arbitrage et de gestion des conflits au niveau décentralisé, les problèmes d'accès des groupes vulnérables aux relations formelles du travail (certificat de travail, contrat formel), aux soins (services médicaux du travail, comités de sécurité et d'hygiène), à la représentation professionnelle (syndicats professionnels, délégués des salariés, comités d'entreprise). L'étude apportera également des éléments évaluatifs concernant la protection des femmes et des mineurs, et plus spécifiquement l'impact du statut juridique différencié des groupes particuliers des travailleurs (travailleurs agricoles) sur leur protection juridique.

¹ - Dahir n° 1-03-194 du 14 rejev (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du Travail

² - Décret n° 2-04-512 du 16 Kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant les membres du conseil de médecine de travail et de prévention des risques professionnels et les modalités de leur nomination et de fonctionnement dudit conseil

Décret n° 2-04-464 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission spécialisée relative aux entreprises d'emploi temporaire.

Décret n° 2-04-514 du 16 Kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant le nombre des membres de la commission provinciale chargée d'examiner et de statuer sur les demandes de licenciement des salariés et la fermeture partielle ou totale des entreprises ou des exploitations

2- Choix méthodologiques

La problématique posée implique l'adoption d'une démarche méthodologique fondée sur les choix suivants :

Une approche basée sur l'analyse des cas empiriques (études de cas) pour l'analyse évaluative du dispositif juridique et judiciaire actuel

Le choix des cas étudiés ciblera particulièrement les activités se situant dans des zones grises (entre l'économie formelle et informelle) , et caractérisées par une faible contractualisation formelle, par une prévalence - pérennisation des situations du pré-emploi ou d'emploi temporaire , par la facilité du basculement vers l'informel (un ouvrier licencié d'une entreprise du textile peut ensuite travailler dans des ateliers informels dans le même secteur d'activité) et par déficit d'accès aux mécanismes de représentation, régulation, inspection, judiciaires notamment pour les groupes les plus vulnérables.

Sur la base de ces paramètres les groupes choisis pour l'étude de cas seront ceux bénéficiant d'une statut et d'une protection juridique en déca des standards définis pour les autres catégories des travailleurs (ouvriers agricoles) , travaillant dans des secteurs exposés à une forte restructuration (textile) , ou bénéficiant d'un protection juridique spécifique (Femmes, Mineurs...).

L'analyse évaluative sera orientée vers la production des recommandations, de ce fait l'évaluation sera basée sur une série d'indicateurs qui seront conçus à travers des paramètres normatifs et factuels

3- Techniques d'investigation proposées

Les techniques d'investigation proposées peuvent être présentées comme suit :

A) une revue de la littérature qui portera sur :

Le secteur informel

Les documents normatifs et programmatiques relatifs à la gestion des relations du travail des groupes identifiés

Des éléments monographiques permettant une meilleure identification du contexte économique et social de l'environnement du travail des groupes identifiés

B) des études de cas

Sur la base des données préliminaires collectées et en concertation avec Monsieur Abderrahim Handouf Secrétaire Général Adjoint du syndicat national du secteur agricole , les cas proposés pour l'étude sont :

Un cas relatif au secteur agricole récemment privatisé : (les ouvriers de l'ex SOGEA –SOGETA à Sidi Kacem) outre les axes analytiques détaillés ci-dessus , une attention particulière sera accordée à la gestion du contentieux judiciaire d'un groupe d'ouvriers avec la nouvelle administration privée.

Un cas relatif au secteur agricole privé,: (le cas de la société Clementine à Azzemour) , L'étude de ce cas est censée apporter des éclaircissement sur la fragilité du statut juridique des ouvriers agricoles et les problèmes liées aux différentes stratégies menées par les employeurs pour contourner la formalisation des relations du travail

Un cas relatif aux usines de Textile de Salé (à identifier ultérieurement), ce cas est censé apporter des éléments de réponse sur l'impact des restructurations dans des secteurs en déficit de compétitivité (textile) sur le processus du passage à la vulnérabilité (statut des travailleurs) et à l'informel (ateliers de confection non réglementaires), l'étude de ce cas mettra également en exergue l'impact d'autres corpus juridiques (notamment le droit commercial) sur les opportunités de protection des travailleurs notamment les groupes les plus vulnérables.